

Toulouse, le 21 décembre 2023

Arrêté n° A20231211 – n°72

**Portant abrogation de l'arrêté n° A20220601-82
et délégation de fonction à Monsieur Jean-Louis REMY**

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 ;

Arrête

Article 1 : l'arrêté n° A20220601-82 est abrogé et remplacé par le présent arrêté ;

Article 2 : délégation de fonction est donnée à Monsieur Jean-Louis REMY, neuvième Vice-Président de Réseau31, à effet d'exercer toutes attributions :

- relatives à la délégation de Monsieur Patrick BOUBE en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci,
- relevant de la transition énergétique,
- relevant du périmètre géographique de la commission territoriale Hers-Ariège lorsque la délégation matérielle consentie aux autres Vice-Présidents n'est pas exercée en raison de leur absence ou de leur empêchement, dans les domaines suivants : finances, ressources humaines et relations sociales, achats, observatoire de l'eau, patrimoine, milieux aquatiques, programme pluriannuel d'investissement d'eau potable et d'assainissement, assainissement non collectif, transition numérique, eaux pluviales, démarche qualité (ISO), protection de la ressource, communication et relations institutionnelles, agriculture et approvisionnement en eau brute, coopération décentralisée ;

Article 3 : pour les attributions ci-dessus et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Louis REMY, délégation est donnée à Monsieur Pierre LATTARD, dixième Vice-Président de Réseau31.

Sébastien VINCINI

Président

